AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1981
FR0013219367-FS0646

16 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

HORIZONTAL SOFTWARE

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 220C1908 du 16 juin 2020

Par courrier reçu le 16 juin 2020, la société par actions simplifiée HSW Développement[1] (6 villa Ballu, 75009 Paris), la société par actions simplifiée Truffle Capital[2] (5 rue de la Baume, 75008 Paris), la société anonyme holding Incubatrice série 1[3] (5 rue de la Baume, 75008 Paris), la société anonyme holding Incubatrice série 2[4] (5 rue de la Baume, 75008 Paris) et certains salariés[5] de la société HORIZONTAL SOFTWARE ont déclaré avoir franchi de concert en hausse[6], le 11 juin 2020, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HORIZONTAL SOFTWARE et détenir de concert 10 846 149 actions HORIZONTAL SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 93,94% du capital et des droits de vote de cette société[7], répartis comme suit :

[1] Contrôlée par Extens E-Health Fund II SLP.
[2] Agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.
[3] Holding TEPA dont le bénéficiaire effectif est M. Philippe Andreani.
[4] Holding TEPA dont le bénéficiaire effectif est Monsieur Michel Kaczorek.
[5] Koku Atsu Ahavi, Julien Berquin, Jean-Claude Bonin, Benjamin Briffaut, Jean-Marie Brosse, Sébastien Cellier, Rodolphe Chopinet, Fabrice Degut, Raphael Dehay, Marie-Andrée Doyen, Ingrid Eeckhout, Emilie Fichet, Mathieu Forest, Déborah Hermann, Jérôme Hourlier, Rémy Jacquier, François-Xavier Le Louam, Bertrand Lefrais, Didier Marcel, Jean Mounet, Xavière Pichon, Tony Raimbault, Thibaut Souque.
[6] L'action de concert entre les personnes susvisées vis-à-vis de la société HORIZONTAL SOFTWARE résulte, pour ce qui concerne (i) HSW Développement, les fonds dont Truffle Capital assure la gestion, holding incubatrice série 1 et Holding incubatrice série 2, de la signature d'un protocole d'investissement daté du 24 avril 2020 et d'un pacte d'associés daté du 8 juin 2020 et (ii) certains dirigeants et salariés de la société HORIZONTAL SOFTWARE (cf. infra.), de la signature d'un mini-pacte d'associés daté du 9 juin 2020.
[7] Sur la base d'un capital composé de 11 545 947 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
HSW Développement	8 220 000	71,19
Fonds dont Truffle Capital est la société de gestion	1 231 003	10,66
Société Holding Incubatrice série 2	397 748	3,44
Société Holding Incubatrice série 1	197 145	1,71
Dirigeants et salariés	800 253	6,94
Total concert	**10 846 149**	**93,94**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription, par la société HSW Développement, à une augmentation de capital de la société HORIZONTAL SOFTWARE qui lui était réservée[8] et de la mise en concert de HSW Développement, des fonds dont Truffle Capital assure la gestion, de la société holding incubatrice série 1, de la société Holding incubatrice série 2 et de certains dirigeants et salariés vis-à-vis de la société HORIZONTAL SOFTWARE.

.

[8] Cf. notamment communiqués de la société HORIZONTAL SOFTWARE du 24 avril 2020, du 2 juin 2020 et du 12 juin 2020.